

# Sud éducation 34

Solidaires  
Union syndicale

L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !



23, rue Lakanal 34090 Montpellier

@ syndicat@sudeducation34.org



04 67 02 10 32

## Vers les jours heureux

Déclaration préalable de SUD Éducation

pour le CTSD de l'Hérault du 23 juin 2020

Pendant la période de confinement, l'exécutif s'est bercé de grands mots : guerre, combat, héros, remise en question, citant même les jours heureux en référence au Conseil National de la Résistance...

Bien évidemment, personne ne s'est laisser illusionner, et force est de constater que **les mesures prises depuis le déconfinement s'inscrivent dans la continuité de la dégradation des libertés publiques et des droits des travailleurs-euses.**

### Employeur voyou

Votre fonction de DASEN vous désigne comme responsable de la mise à jour du DUER et des fiches de prévention qui doivent désormais intégrer les risques liés au Covid-19. Représentant départemental de l'Education Nationale, **vous êtes dans l'illégalité depuis de nombreuses semaines**. Le département de l'Hérault est en cela un fidèle reflet de l'État, qui ne s'applique jamais les règles qu'il édicte pour les (autres) employeurs.

Le personnel qui œuvre sous votre direction ne vous remercie pas pour ce manque de respect de vos obligations relatives à la santé.

### À Montpellier, et ailleurs

Le trouble semé depuis la disparition des mutations des compétences paritaires, les opérations de carte scolaire réalisées contre le souhait des représentant-es des personnels en plein confinement : tout cela pèse déjà sur la construction des projets professionnels des collègues.

Mais lorsqu'on y ajoute le secteur géographique montpelliérain, on se retrouve en plus confronté aux graves insuffisances des services municipaux, incapables d'établir avec précisions des prévisions d'effectifs par école, et parfois engagé dans des négociations avec les parents d'élèves en parallèle des relations avec l'Education Nationale.

La gestion défaillante des effectifs scolaires par la ville de Montpellier est un sujet récurrent. La période de confinement n'a fait qu'aggraver la situation.

Prenons pour exemple une collègue, fraîchement nommée sur un poste à l'école La Fontaine. Elle découvre dans la foulée, par voie de presse, que le poste est remis en question, que les parents sont en lien avec la mairie... que les effectifs liés à la création seraient redistribués dans d'autres écoles, que l'administration y travaillerait...

Malgré ses demandes répétées, elle n'a reçu aucune réponse de vos services, ce qui accroît son anxiété, ayant mûrement réfléchi à son projet professionnel.

Qu'en est-il du poste créé à La Fontaine :

- est-il maintenu ? Pour des CP, pour des maternelles ?
- est-il supprimé ou transféré ?
- s'il est supprimé, qu'advient-il de la collègue et de ses vœux de mutation ?

Autre situation, liée aux travaux retardés pendant le confinement : des collègues ont postulé sur des postes vacants à l'école Joan Miro, mais celle-ci n'ouvrira vraisemblablement pas en septembre. Qu'advient-il de ces collègues et de leurs vœux de mutation ?

### **Privatisation et précarisation de tous**

Avec les 2S2C, les dispositifs « apprenants » déclinés à toutes les sauces (Nation apprenante, Télévision apprenante, Vacances apprenantes...), Blanquer poursuit sa logique de redistribution des missions de l'Education Nationale aux collectivités, aux associations (mais surtout pas de l'éducation populaire...), **détricotant le cadre national et effaçant de fait des missions fondamentales comme l'égalité.**

### **Visiblement il n'estime pas que les fonctionnaires sont nécessaires à un service public de qualité :**

- de nombreux postes de PE nouvellement créés seront occupés par des contractuel-les à la rentrée 2020
- les enseignant-es FLE ne sont plus des fonctionnaires mais des contractuel-les, et de plus en plus des intervenant-es extérieur-es. Nous vous avons alerté à plusieurs reprises sur ce fait, en soulignant qu'un décret ne permettait plus d'employer des intervenants extérieurs, sans réponse à ce jour.
- les AESH ne fournissent visiblement pas un travail assez essentiel à la Nation pour qu'on leur propose un véritable statut, une titularisation, un salaire à la hauteur de leur mission et de leur investissement...

**Bref, dans le monde merveilleux du « jour d'après » de l'exécutif, nous ne voyons que la précarisation accrue pour toutes et tous, la casse des services publics, et le creusement des inégalités.**

**Comme avant.**

Celles et ceux qui décident **ne sont toujours pas** celles et ceux qui subissent. Et ces derniers-ères commencent à s'agacer des trop nombreuses injustices, des trop nombreux affronts qui leur sont faits.